

Ce à quoi nous accordons de la valeur, comment nous nous comportons



Nos recommandations pour la mise en œuvre du Code de conduite des fournisseurs

Ce qui fait de nous ce que nous sommes



Sécurité



Intégrité



Durabilité



Performance



Collaboration



Innovation

À propos des recommandations de mise en œuvre du Code de conduite des fournisseurs

Pour Subsea7, il est essentiel d'établir des partenariats avec nos fournisseurs, de gérer les risques au sein de notre chaîne d'approvisionnement et d'exploiter continuellement les opportunités de création de valeur à long terme afin d'assurer la durabilité de nos activités. Notre chaîne d'approvisionnement représente une proportion significative de nos activités et elle est un maillon essentiel de notre volonté d'être une entreprise de confiance, socialement et écologiquement responsable.

Ces **recommandations de mise en œuvre du Code de conduite des fournisseurs** (les "**recommandations**") décrivent comment les fournisseurs peuvent atteindre les standards minimums de conduite éthique et socialement responsable énoncés dans le [Code de conduite des fournisseurs](#) (le "**Code des fournisseurs**"). En tant que fournisseur, vous acceptez de respecter ces standards lorsque vous travaillez avec Subsea7 et veiller à ce que vos propres fournisseurs en fassent de même. Les recommandations précisent comment nous attendons que vous le fassiez.

Nous comprenons que certains aspects de ces recommandations peuvent être plus pertinents pour certains fournisseurs, et que les risques potentiels dépendront de la nature et de l'origine des biens ou services fournis, ainsi que de l'étendu et de l'échelle des opérations de chaque fournisseur. Nous souhaitons travailler avec des fournisseurs qui montrent un engagement à intégrer ces principes et standards sur leur lieu de travail, au bénéfice de leurs employés, des communautés où ils travaillent et de l'environnement.

Nous vous remercions pour votre soutien continu et nous nous réjouissons de collaborer avec vous afin de favoriser une croissance mutuelle et de promouvoir des pratiques commerciales durables au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Pour toute question concernant l'interprétation du Code des fournisseurs ou de ces recommandations, veuillez contacter votre point de contact chez Subsea7.

Merci.

Note: dans ce document, "**nous**", "**notre**" and "**nos**" se réfèrent à Subsea7, et "**vous**", "**votre**" et "**vos**", se réfèrent à votre organisation, en tant que fournisseur.



CE QUE LE CODE DES FOURNISSEURS EXIGE

Il y a cinq principes clés dans le Code des fournisseurs que nous attendons que vous respectiez.

Ces principes sont :

- **L'éthique des affaires**
- **Les droits de l'homme et les conditions de travail**
- **L'hygiène, la sécurité et la sûreté**
- **L'environnement**
- **La cybersécurité et la protection des données**

Pour chaque principe clé, nos attentes envers vous en tant que fournisseur sont différenciées comme suit :

'Nous attendons de vous' décrit les normes minimales ou les actions que nous attendons de nos fournisseurs. Nos attentes sont proportionnelles à la nature et à l'échelle des impacts, des risques ou des opportunités potentiels ou perçus que représente chaque fournisseur, compte tenu du périmètre de leur action pour nous;

'Nous vous encourageons à' décrit les aspirations et les objectifs à long terme, au-delà des exigences minimales de conformité, que nous aimerions que nos fournisseurs atteignent;

'Nous pouvons vous demander de nous transmettre' décrit les informations et les indicateurs clés de performance ("KPI") que nous pouvons vous demander de produire, afin que nous puissions surveiller les performances et satisfaire à nos propres obligations déclaratives.

Nous avons également identifiés les Objectifs de développement durable des Nations Unies ("ODD") liés aux cinq principes clés, qui correspondent particulièrement à nos engagements, à nos ambitions et à notre capacité à créer une valeur durable.

Il est important que vous communiquiez efficacement ces principes et standards à votre personnel, vos sous-traitants et vos agents impliqués dans la fourniture de biens ou de services pour Subsea7.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Notre principe

Nous nous engageons à travailler avec intégrité et à respecter toutes les lois applicables dans toutes les juridictions où nous opérons, y compris celles relatives aux sanctions commerciales, aux contrôles à l'exportation et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Notre Code de conduite



Nous attendons de vous:

- que vous respectiez notre Code des fournisseurs, c'est une condition pour travailler avec nous, et que vous transmettiez des exigences équivalentes à vos propres fournisseurs ;
- que vous respectiez toutes les lois et réglementations où vous opérez, y compris celles relatives à l'évasion fiscale, aux contrôles à l'exportation et aux sanctions ;
- que vous n'offriez, n'acceptiez ou ne participiez à aucune forme de corruption, y compris aux paiements de facilitation, ou à des paiements ou avantages indus de toute autre nature ;
- que vous identifiez les conflits d'intérêts potentiels et disposiez d'un système pour gérer ces conflits potentiels ;
- que vous participiez aux appels d'offre de manière équitable, honnête et légale ;
- que vous teniez des livres et des registres financiers précis reflétant nos accords contractuels et en conformité avec les lois et réglementations applicables.

Nous vous encourageons à:

- maintenir un programme de conformité et d'éthique approprié pour gérer les risques essentiels d'éthique des affaires et de conformité au sein de vos opérations nous concernant.

Nous pouvons vous demander de nous transmettre:

- des informations concernant votre programme et vos actions pour assurer leur conformité avec notre Code des fournisseurs, avec nos exigences contractuelles, et avec les lois et réglementations applicables ;
- des indicateurs clés de performance (KPI) pour nous aider à remplir nos obligations déclaratives.

DROITS DE L'HOMME ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Notre principe

Nous nous engageons à respecter et protéger les droits de l'homme de toutes les personnes travaillant pour nous ou impactées par nos opérations, y compris les personnes travaillant au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons à des pratiques de travail équitables et légales au sein de Subsea7 et de notre chaîne d'approvisionnement.



Déclaration de politique sur les droits de l'homme

Déclaration sur l'esclavage et la traite des êtres humains

Nous attendons de vous :

- que vous respectiez les lois internationales et les bonnes pratiques en matière d'esclavage moderne et de traite des êtres humains, et que vous ne travailliez pas avec quiconque ne respecte pas ces lois ;
- que vous n'employiez pas de travailleurs de moins de 15 ans (sauf si cela est légalement autorisé) ou de moins de 18 ans travaillant dans des conditions dangereuses ;
- que vous veilliez à ce que tous les travailleurs aient un contrat de travail écrit qui, au minimum, respecte les exigences légales nationales applicables en matière de salaires et d'heures de travail, qu'ils soient libres de changer d'emploi sans pénalité, qu'ils ne soient pas soumis à des frais de recrutement illégaux et ne se voient pas retirer leurs documents d'identité de manière illégale ;
- que vous traitiez tous les travailleurs de manière équitable, avec dignité et respect, et que vous leur offriez des opportunités égales et exemptes de toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation ;
- que vous mettiez à disposition de vos travailleurs des mécanismes appropriés d'alerte et de traitement des griefs, tout en veillant à ce que ceux qui s'expriment ne subissent aucune forme de représailles.

Nous vous encourageons à :

- mettre en place un programme pour garantir que le travail des enfants, l'esclavage et la traite des êtres humains, ou toute autre forme de travail forcé ou involontaire, ne se produisent pas dans l'ensemble de vos opérations ou de votre chaîne d'approvisionnement, au sein de vos activités nous concernant.

Nous pouvons vous demander de nous transmettre :

- le nombre d'allégations et d'incidents signalés où les standards en matière de droits de l'homme et de conditions de travail ont été bafoués.

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

Notre principe

Nous nous engageons à maintenir un lieu de travail exempt de tout incident, offrant un environnement sûr et sécurisé à toutes les personnes impliquées dans, ou affectées par, nos activités. Dans toutes nos activités, nous nous engageons activement à respecter nos règles relatives à l'hygiène, la sécurité et la sûreté. Nous avons besoin que chacun prête attention aux autres, reste vigilant et remette en cause, arrête et signale tout comportement ou équipement dangereux dès que vous le voyez.



Politique HSSEQ

Nous attendons de vous :

- que vous vous engagiez dans des opérations sûres en considérant d'une manière systématique les problématiques d'hygiène et de sécurité à travers des politiques et des processus clairs et documentés, ainsi qu'en respectant toutes les lois et réglementations applicables en la matière ;
- que vous fournissiez à vos travailleurs un environnement de travail sûr et sain, une formation appropriée et des équipements de protection individuelle (EPI) pour leur permettre d'effectuer leur travail en toute sécurité et avec efficacité ;
- que vous ne commenciez jamais un travail à moins d'être certain qu'il peut être effectué sans risque pour les personnes ou l'environnement ;
- que vous donniez à vos travailleurs le pouvoir d'arrêter une tâche si elle devient dangereuse, de signaler immédiatement tout problème, sans crainte de représailles, et de renforcer continuellement une culture où la sécurité est prioritaire ;
- que vous amélioriez continuellement vos performances en matière d'hygiène et de sécurité en fixant des objectifs d'amélioration orientés vers l'hygiène, la sécurité et la sûreté au travail.

Nous vous encourageons à :

- adopter un système de gestion de l'hygiène et de la sécurité adapté à vos opérations, au sein de vos activités nous concernant, qui soit conforme aux normes internationalement reconnues et aux bonnes pratiques de l'industrie.

Nous pouvons vous demander de nous transmettre :

- le nombre de blessures liées au travail, d'incidents majeurs ou de blessures entraînant un arrêt de travail ;
- le nombre de poursuites judiciaires et d'amendes payées.

ENVIRONNEMENT

Notre principe



Nous nous engageons à protéger l'environnement en respectant les lois et réglementations environnementales applicables dans toutes les juridictions où nous opérons, en encourageant un avenir à faible émission de carbone et en minimisant l'impact de nos opérations sur l'environnement et les communautés où nous opérons. Nous cherchons à être plus efficaces dans notre manière de travailler et à investir dans des solutions qui atténuent ou minimisent les impacts négatifs sur l'environnement.

Politique HSSEQ

Nous attendons de vous :

- que vous respectiez les lois et réglementations environnementales applicables ;
- que vous évaluiez les impacts environnementaux de vos opérations, produits et services, et preniez les mesures appropriées pour atténuer les risques et minimiser les impacts négatifs ;
- que vous donniez à vos travailleurs le pouvoir de remettre en cause et de signaler toute activité pouvant nuire à l'environnement.

Nous vous encourageons à :

- adopter un système ou une approche adapté à vos opérations et conforme aux normes internationalement reconnues pour garantir des opérations respectueuses de l'environnement ;
- prendre des mesures raisonnables pour améliorer l'efficacité énergétique, optimiser l'utilisation des ressources, minimiser les déchets et réduire l'empreinte carbone de vos produits et services ;
- suivre et mesurer votre consommation d'énergie et vos émissions de gaz à effet de serre, y compris celles de votre chaîne de valeur, en utilisant des indicateurs et des mesures appropriés, pour les activités nous concernant.

Nous pouvons vous demander de nous transmettre :

- des informations relatives à vos sources d'énergie et à vos émissions ;
- d'autres indicateurs clés de performance (KPI) pour nous aider à suivre et gérer nos impacts environnementaux.

CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Notre principe

Nous nous engageons à garantir que nos systèmes d'information et de communication sont utilisés correctement et en toute sécurité, qu'ils respectent les lois, standards et directives applicables, et que les données personnelles de nos employés, clients et fournisseurs sont protégées. Les informations personnelles sont confidentielles et doivent être collectées, traitées, utilisées, divulguées, stockées et éliminées conformément aux lois applicables sur la confidentialité et la protection des données dans toutes les juridictions où nous opérons.

Nous attendons de vous :

- que vous respectiez les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données ;
- que vous utilisiez et traitiez les données personnelles uniquement conformément à la loi ou selon toute autorisation nécessaire, conformément à des objectifs légitimes et initialement prévus, et que vous utilisiez toujours le moins de données personnelles possibles ;
- que vous nous informiez immédiatement de tout incident de cybersécurité qui affecte ou pourrait affecter nos données ou systèmes ;
- que vous adoptiez des protocoles d'authentification forts et des bonnes pratiques, telles que l'authentification multi-facteurs et une politique de mots de passe robuste.

Nous vous encourageons à :

- adopter des systèmes efficaces de cybersécurité et de protection des données adaptés à vos opérations, en conformité avec les lois applicables et les bonnes pratiques ;
- désigner une personne au sein de votre organisation à qui les questions relatives à la protection des données et la cybersécurité peuvent être adressées.

Nous pouvons vous demander de nous transmettre :

- des informations sur vos systèmes, processus et actions qui garantissent la conformité avec notre Code des fournisseurs, les exigences contractuelles et les lois et réglementations applicables ;
- le nombre d'allégations et d'incidents signalés où les obligations en matière de confidentialité des données n'ont pas été respectées.



“ ENSEMBLE,
AGISSONS
TOUJOURS
AVEC
INTÉGRITÉ ”

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Que voulons-nous dire par “nous attendons de vous que vous respectiez nos principes et standards...” ?

En tant que fournisseur estimé de Subsea7, nous attendons de vous et de votre chaîne d’approvisionnement que vous soutenez notre engagement pour un leadership éthique. Cela implique de vous familiariser avec les cinq principes énoncés dans le Code des fournisseurs et de les respecter.

En tant que fournisseur, comment puis-je m’assurer que ma propre chaîne d’approvisionnement est alignée avec ces principes ?

Nous vous demandons de partager le Code des fournisseurs avec vos fournisseurs en les dirigeant vers la section Ethics des Affaires de notre site web à l’adresse www.subsea7.com/en/about-us/business-ethics/business-ethics-downloads.html. Aussi, engagez un dialogue avec eux sur nos attentes mutuelles et ce qu’elles signifient pour nous tous.

Que faire si je ne peux pas respecter tous les principes ou standards, mais seulement certains d’entre eux ?

Nous comprenons que l’implémentation des mesures nécessaires pour répondre pleinement aux attentes énoncées dans le Code des fournisseurs peuvent être en cours chez certains fournisseurs. Si vous n’êtes pas encore conforme à toutes les attentes, nous vous encourageons à nous en informer. Notre équipe peut vous aider à développer des solutions pour les domaines où vous pourriez avoir des lacunes. Veuillez envoyer un e-mail à votre point de contact chez Subsea7 précisant votre préoccupation ou question.

Ces principes et standards sont très bien, mais nous traiterez-vous équitablement en retour ?

Nous nous efforçons de respecter nos obligations contractuelles, y compris le paiement rapide des montants dus conformément aux termes de nos accords avec nos fournisseurs. Mais veuillez vous assurer que toutes les factures, demandes de paiement, modifications ou extensions des délais, dossiers financiers et rapports reflètent fidèlement nos accords contractuels et nos relations commerciales

Où puis-je trouver plus d’informations sur ce Code des fournisseurs et sur d’autres sujets liés à la conformité ?

Vous pouvez trouver toutes les informations et documents appropriés en visitant notre site web, en particulier la section Ethics des Affaires à l’adresse www.subsea7.com/en/about-us/business-ethics/business-ethics-downloads.html.

Pour la conformité avec les lois et réglementations applicables, et vos obligations contractuelles envers Subsea7, nous vous recommandons de consulter vos conseillers juridiques, et autres experts.



www.subsea7.com



communications@subsea7.com



© Subsea7, Janvier 2025
Informations correctes au moment de la publication.